



**Association LISA**  
Archives Départementales  
Belfort

Belfort, le 15/03/2023

Siège-social :  
4, rue de l'Ancien Théâtre  
90020 BELFORT cedex  
Site internet : [www.lisa90.org](http://www.lisa90.org)  
e-mail : [lisa.90@orange.fr](mailto:lisa.90@orange.fr)

## **Procès-verbal du Conseil d'Administration du 15/03/2023**

### **Présents:**

- en salle de lecture des Archives Départementales : Robert Billerey, Olivier Billot, Bernard Cuquemelle, Denis Dahy, Gérard Jacquot.
- par vidéoconférence : Jean-Dominique Pellegrini.

### **Ordre du jour détaillé :**

- 1) Validation du compte-rendu du CA précédent.
- 2) Proposition de modification de l'article 9 des statuts.
- 3) Mise à jour du règlement intérieur de l'association : ajout de 2 articles.
- 4) Réception de 2 nouveaux membres actifs.
- 5) Réception au Conseil d'Administration.
- 6) Ordre du jour de l'Assemblée Générale.

JD Pellegrini est président de séance.

La séance est ouverte à 17h10

## 1. Validation du compte-rendu du CA précédent

Cf. annexe 1.

## 2. Proposition de modification de l'article 9 des statuts

- article 9 actuel :

L'Association est administrée par un Conseil d'administration composé par l'ensemble des membres fondateurs. Le Conseil d'administration pourra être élargi par les membres fondateurs dans une procédure de cooptation à des membres actifs ou correspondants.

Une fois coopté au sein du Conseil d'administration, un membre actif ou correspondant à les mêmes pouvoirs qu'un membre fondateur.

- Président.....Jean-Dominique Pellegrini,
- Vice président (communication/diffusion)..Olivier Billot,
- Vice président (informatique).....Patrick Bornier,
- Secrétaire.....Daniel-Joseph Lougnot,
- Secrétaire-adjoint.....Christian Gindre
- Trésorier.....Hervé Rossé.

A la demande des deux tiers du Conseil d'administration il pourra être procédé à une modification des attributions définies ci-dessus ; celle-ci ne pourra être valable qu'à la suite d'un vote favorable des deux tiers dudit Conseil.

- dans un but de clarification, il est proposé la rédaction :

L'Association est administrée par un Conseil d'administration composé par l'ensemble des membres fondateurs. Le Conseil d'administration pourra être élargi par les membres fondateurs dans une procédure de cooptation à des membres actifs ou correspondants.

Une fois coopté au sein du Conseil d'administration, un membre actif ou correspondant à les mêmes pouvoirs qu'un membre fondateur.

Lors de la fondation de l'association, sont instituées les fonctions suivantes et leurs titulaires :

- Président.....Jean-Dominique Pellegrini,
- Vice président (communication/diffusion)...Olivier Billot,
- Vice président (informatique).....Patrick Bornier,
- Secrétaire.....Daniel-Joseph Lougnot,
- Secrétaire-adjoint.....Christian Gindre
- Trésorier.....Hervé Rossé.

A la demande des deux tiers du Conseil d'administration il pourra être procédé à une modification des attributions définies ci-dessus ; celle-ci ne pourra être valable qu'à la suite d'un vote favorable des deux tiers dudit Conseil.

Cf. annexe 2.

### 3. Mise à jour du règlement intérieur

Il est proposé d'ajouter au règlement intérieur les articles suivants :

- **Article 4 : Organisation de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration**

Les convocations aux réunions statutaires de l'association se font par courrier électronique. Ce courrier est envoyé aux adresses numériques renseignées par les intéressés via le site de l'association, ou communiquées à l'association par un autre moyen.

La tenue de ces réunions fera appel simultanément aux techniques de vidéoconférence, afin de permettre au plus grand nombre d'y prendre part.

- **Article 5 : Élargissement du Conseil d'Administration**

Un membre fondateur du Conseil d'Administration peut proposer la réception d'un membre actif ou correspondant de l'Association au sein de ce Conseil (cooptation) ; cette proposition sera entérinée par un vote favorable des deux-tiers dudit Conseil.

Cf. annexe 3.

### 4. Réception de nouveaux membres

Il est soumis au Conseil l'admission comme membres actifs de l'association Mme Christine Riblet et M. Michel Stimpfling, qui ont déjà réalisé plusieurs travaux pour LISA.

Cf. annexe 4.

### 5. Réception au Conseil d'Administration

Olivier Billot, membre fondateur, propose de recevoir **Denis Cavalotti**, membre actif de l'Association, comme membre du Conseil d'Administration, sous réserve de son acceptation.

Cf. annexe 5.

### 6. Ordre du jour de l'Assemblée Générale.

- Présentation du rapport moral
- Présentation du rapport financier
- Questions diverses.

Cf. annexe 6.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 38.

## **Annexe 1**

Validation du compte-rendu du CA précédent :

*Adopté à l'unanimité des présents*

## **Annexe 2**

Proposition de modification de l'article 9 des statuts :

*Adopté à l'unanimité des présents*

Cette proposition sera soumise au vote de la prochaine Assemblée Générale.

## **Annexe 3**

Mise à jour du règlement intérieur :

*Adopté à l'unanimité des présents*

*Il est toutefois remarqué à posteriori que l'article 5 fait double emploi avec l'article 2 du même règlement intérieur. Il n'est donc pas ajouté à ce règlement intérieur.*

## **Annexe 4**

Réception comme nouveaux membres de Christine Riblet et Michel Stimpfling :

*Reçus à l'unanimité des présents*

## **Annexe 5**

Réception au Conseil d'Administration de Denis Cavalotti, sous réserve de son acceptation :

*Reçu à l'unanimité des présents*

## **Annexe 6**

**Validation de l'ordre du jour de l'assemblée générale :**

*Adopté à l'unanimité des présents*